



Etablissement  
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 31 mai 2021  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION n°2021-05-31\_2360

Juvisy-sur-Orge - ZAC Bords de Seine Amont  
Avenant n°10 de prolongation de  
la concession d'aménagement

Faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 25 mai 2021 a été annulé et de nouveau convoqué le 31 mai 2021 à 18h. L'an deux mille vingt et un, le 31 mai à 18h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 26 mai 2021. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la séance peut se dérouler en présence du public conformément aux règles sanitaires en vigueur. Le Conseil délibère valablement sans condition de quorum pour cette séance, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	-		
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Représenté	M. Leprêtre	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	-		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représentée	M. Guillaumot	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	-		
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Représenté	Mme Bensarsa Reda	P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Représenté	M. Benbetka	P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	Mme Troubat	P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Représentée	M. Guillaumot	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	-		
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	-		
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Représentée	M. Moulhi	P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Représenté	M. Lipietz	P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Représenté	M. Kennedy	P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	Représenté	M. Defremont	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	-		
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Représentée	Mme Vala	P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	-		
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	M. Vielhescaze	P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	Mme Linek	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	-		
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	-		
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	-		
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Représentée	Mme Boivin	P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Représentée	M. Defremont	P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Représentée	Mme Kacimi	P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme Leydier	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	-		
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	-		
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	-		
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	-		
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	-		
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	-		
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	Mme Sow	P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	Mme Daumin	P
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Présent		P

Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	M. Lipietz	P
Orly	Mme JANODET Christine	Représentée	Mme Daumin	P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	Mme Abdourahamane	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	-		
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	M. Bell-Lloch	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Représenté	Mme Leydier	P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	-		
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	M. Taupin	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	Bell-Lloch	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	-		
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	-		
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Représentée	Mme Linek	P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	M. Pirolli	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	M. Decrouy	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	M. Lerude	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	Mme Abdourahamane	P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme Kacimi	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. Pirolli	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	-		
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	M. Maître	P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	M. Maître	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	M. Decrouy	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Représenté	Mme Boivin	P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	M. Lerude	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Présent		P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Représenté	M. Vielhescaze	P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	Mme Sow	P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	M. Dufour	P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	-		
Thiais	M. SEGURA Pierre	Représenté	M. Dufour	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	-		
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. Yavuz	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	-		
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	M. Leprêtre	P
Viry Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	-		
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. Kennedy	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	-		
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	M. Vilain	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	Mme Bensarsa Reda	P
Villejuif	M. ZULKE Michel	Représenté	M. Yavuz	P

**Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian MOUALHI**

<b>Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire</b>			102
<b>N° de délibérations</b>	<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Votants</b>
2340 à 2362	28	48	76

## Exposé des motifs

### HISTORIQUE

- Par délibération en date du 28 juin 2007, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Les Portes de l'Essonne (CALPE) a décidé de désigner Essonne Aménagement en qualité d'aménageur des ZAC des Bords de Seine Amont à Juvisy sur Orge et ZAC de Bords de Seine Aval à Athis-Mons et de lui confier en application des dispositions des articles L. 300-4 et L. 300-5 du Code de l'urbanisme et des articles L. 1523-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, les tâches nécessaires à la réalisation de ces deux opérations d'aménagement dans le cadre d'une concession d'aménagement.
- Par délibération en date du 25/06/2009, le Conseil communautaire de la CALPE a approuvé le dossier de réalisation et la convention de concession de la ZAC des Bords de Seine Amont à Juvisy-sur-Orge.
- Par délibération en date du 25/06/2009, le Conseil communautaire de la CALPE a autorisé son président à signer le traité de concession.
- Le traité de concession a été notifié à Essonne Aménagement le 03/08/2009.
- Par délibération en date du 31/03/2011, le Conseil communautaire de la CALPE a approuvé la modification n°1 du dossier de réalisation, la modification n°1 du programme des équipements publics et l'avenant n°1 à la convention de concession de la ZAC Bords de Seine Amont à Juvisy-sur-Orge et autorisé son président à signer ledit avenant n°1.
- Par délibération en date du 3/11/2011, le Conseil communautaire de la CALPE a approuvé la modification n°2 du dossier de réalisation, la modification n°2 du programme des équipements publics et l'avenant n°2 à la convention de concession de la ZAC Bords de Seine Amont à Juvisy-sur-Orge et autorisé son président à signer ledit avenant n°2.
- Par délibération en date du 20/12/2012, le Conseil communautaire de la CALPE a approuvé la modification n°3 du dossier de réalisation, la modification n°3 du programme des équipements publics et l'avenant n°3 à la convention de concession de la ZAC Bords de Seine Amont à Juvisy-sur-Orge et autorisé son président à signer ledit avenant n°3.
- Par délibération en date du 17/12/2015, le Conseil communautaire de la CALPE a approuvé la modification n°4 du dossier de réalisation, la modification n°4 du programme des équipements publics et l'avenant n°4 à la convention de concession de la ZAC Bords de Seine Amont à Juvisy-sur-Orge, et autorisé son président à signer ledit avenant n°4.
- Par délibération en date du 28/06/2016, le Conseil territorial de l'EPT 12 a approuvé l'avenant n°5 à la convention de concession de la ZAC Bords de Seine Amont à Juvisy-sur-Orge, et autorisé son président à signer ledit avenant n°5.
- Par délibération en date du 26/09/2017, le Conseil territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a approuvé l'avenant n°6 à la convention de concession de la ZAC Bords de Seine Amont à Juvisy-sur-Orge, et autorisé son président à signer ledit avenant n°6.
- Par délibération en date du 26/06/2018, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a approuvé l'avenant n°7 à la convention de concession de la ZAC Bords de Seine Amont à Juvisy-sur-Orge, et autorisé son président à signer ledit avenant n°7.
- Par délibération en date du 18/12/2018, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a approuvé l'avenant n°8 à la convention de concession de la ZAC Bords de Seine Amont à Juvisy-sur-Orge, et autorisé son président à signer ledit avenant n°8.
- Par délibération en date du 08/10/2019, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a approuvé l'avenant n°9 à la convention de concession de la ZAC Bords de Seine Amont à Juvisy-sur-Orge, et autorisé son président à signer ledit avenant n°9.

### OBJET DE L'AVENANT 10

L'avenant n°9 à la convention de concession prévoyait que la concession d'aménagement arrive à échéance le 3 juin 2021. Or, l'ensemble des participations constructeurs n'ayant pas été versées au titre du financement du groupe scolaire, la rétrocession de l'école Tomi Ungerer n'a pas encore eu lieu, il est nécessaire de prolonger la concession d'aménagement, car la clôture de l'opération ne pourra avoir lieu que lorsque la cession complète du groupe scolaire par acte authentique sera intervenue.

Le présent avenant a donc pour objet de prolonger la durée de la concession d'aménagement le temps que l'ensemble des participations constructeur puissent être perçues.

La présente prorogation de la concession d'aménagement doit être consentie pour une durée de 18 mois.

Le deuxième alinéa de l'article 4 de la convention serait ainsi modifié comme suit :

« Sa durée est fixée à 13 années à compter de sa date de prise d'effet et son échéance est portée au 03/12/2022. Elle pourra être prorogée par les parties en cas d'inachèvement de l'opération par avenant exécutoire dans les conditions ci-dessus. »

Il est donc proposé aux membres du Conseil Territorial d'approuver l'avenant n°10 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Bord de Seine Amont à Juvisy-sur-Orge.

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10, L5211-18, L5211-20 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** l'article L300-1 et suivants du code de l'urbanisme

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** l'avis de la commission permanente ;

**Vu** le traité de concession d'aménagement de la ZAC des Bords de Seine Amont à Juvisy-sur-Orge, approuvé par délibération du Conseil Communautaire des Portes de l'Essonne en date du 25/06/2009 ;

**Vu** l'avenant n°5 au traité de concession d'aménagement de la ZAC des Bords de Seine Amont à Juvisy-sur-Orge, approuvé par délibération du Conseil Territorial de l'EPT en date du 28/06/2016 ;

**Vu** l'avenant n°6 au traité de concession d'aménagement de la ZAC des Bords de Seine Amont à Juvisy-sur-Orge, approuvé par délibération du Conseil Territorial de l'EPT en date du 26 septembre 2017 ;

**Vu** l'avenant n°7 au traité de concession de la ZAC Bords de Seine Amont à Juvisy-sur-Orge, approuvé par délibération du Conseil territorial du 26 juin 2018 ;

**Vu** l'avenant n°8 au traité de concession de la ZAC Bords de Seine Amont à Juvisy-sur-Orge, approuvé par délibération du Conseil territorial du 18 décembre 2008 ;

**Vu** l'avenant n°9 au traité de concession de la ZAC Bords de Seine Amont à Juvisy-sur-Orge, approuvé par délibération du Conseil territorial du 8 octobre 2019 ;

**Considérant** le projet d'avenant n°10, joint à la présente délibération, prolongeant la durée du traité de concession d'aménagement de la ZAC Bords de Seine Amont à Juvisy-sur-Orge, jusqu'au 3 décembre 2022 ;

**Entendu** le rapport de Monsieur Le Président et sur sa proposition,

### Le conseil territorial délibère, et, à l'unanimité

1. Approuve l'avenant n°10 de prolongation de la ZAC Bords de Seine Amont à Juvisy-sur-Orge, annexé à la présente.
2. Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif, ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Melun et de sa transmission au contrôle de légalité.
3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

#### Vote : Pour 76

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 07 juin 2021 ayant été publiée le 08 juin 2021



A Vitry-sur-Seine, le 07 juin 2021  
Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.



**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL – GRAND ORLY SEINE BIEVRE**

CONCESSIONNAIRE :  
**ESSONNE AMENAGEMENT**

**ZAC « BORDS DE SEINE AMONT »**

**A JUVISY SUR ORGE (91)**

**CONCESSION D'AMENAGEMENT**

**AVENANT n°10**

# **AVENANT N°10**

## **Entre**

L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL – GRAND ORLY SEINE BIEVRE représenté par son Président Michel LEPRETRE agissant en vertu d'une délibération du Conseil Territorial en date du 15 décembre 2020,

Ci-après dénommée par les mots « la collectivité » ou « l'EPT Grand Orly Seine Bièvre ».

## **D'une part,**

## **Et**

ESSONNE AMENAGEMENT, Société Anonyme d'économie mixte au capital de 4 321 184 Euros, dont le siège social est situé au 9 Cours Blaise Pascal – 91034 EVRY, identifiée au SIREN sous le numéro 969201656 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY,

Représentée par son Directeur Général Délégué, Loïc SÉVIN, en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration de la société, en date du 26 septembre 2016,

Ci-après dénommée « ESSONNE AMENAGEMENT » ou « l'Aménageur »

## **D'autre part.**

## **Préambule :**

Par délibération en date du 28 juin 2007, la C.A.L.P.E. a décidé de désigner ESSONNE AMENAGEMENT en qualité d'aménageur des ZAC des Bords de Seine Amont à Juvisy sur Orge et ZAC de Bords de Seine Aval à Athis-Mons et de lui confier en application des dispositions des articles L. 300-4 et L. 300-5 du Code de l'urbanisme et des articles L. 1523-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, les tâches nécessaires à la réalisation de ces deux opérations d'aménagement dans le cadre d'une concession d'aménagement.

Par délibération en date du 25/06/2009 la C.A.L.P.E. a approuvé le dossier de réalisation et la convention de concession de la ZAC des Bords de Seine amont sur Juvisy-sur-Orge.

Par délibération en date du 25/06/2009 la C.A.L.P.E. a autorisé le président de la CALPE à signer le traité de concession.

Le traité de concession a été notifié à Essonne Aménagement le 03/08/2009.

Par délibération en date du 31/03/2011 la C.A.L.P.E. a approuvé la modification n°1 du dossier de réalisation, la modification n°1 du programme des équipements publics et l'avenant n°1 à la convention de concession de la ZAC Bords de Seine Amont sur Juvisy-sur-Orge et autorisé le président de la C.A.L.P.E. à signer ledit avenant n°1.

Par délibération en date du 3/11/2011 la C.A.L.P.E. a approuvé la modification n°2 du dossier de réalisation, la modification n°2 du programme des équipements publics et l'avenant n°2 à la convention de concession de la ZAC Bords de Seine Amont sur Juvisy-sur-Orge et autorisé le président de la C.A.L.P.E. à signer ledit avenant n°2.

Par délibération en date du 20/12/2012, la C.A.L.P.E. a approuvé la modification n°3 du dossier de réalisation, la modification n°3 du programme des équipements publics et l'avenant n°3 à la convention de concession de la ZAC Bords de Seine Amont sur Juvisy-sur-Orge et autorisé le président de la C.A.L.P.E. à signer ledit avenant n°3.

Par délibération en date du 17/12/2015, la C.A.L.P.E. a approuvé la modification n°4 du dossier de réalisation, la modification n°4 du programme des équipements publics et l'avenant n°4 à la convention de concession de la ZAC Bords de Seine Amont sur Juvisy-sur-Orge, et autorisé le président de la C.A.L.P.E. à signer ledit avenant n°4.

Par délibération en date du 28/06/2016, l'EPT 12 a approuvé l'avenant n°5 à la convention de concession de la ZAC Bords de Seine Amont sur Juvisy-sur-Orge, et autorisé le président de l'EPT 12 à signer ledit avenant n°5.

Par délibération en date du 26/09/2017, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre a approuvé l'avenant n°6 à la convention de concession de la ZAC Bords de Seine Amont sur Juvisy-sur-Orge, et autorisé le Président de l'EPT à signer ledit avenant n°6.

Par délibération en date du 26/06/2018, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre a approuvé l'avenant n°7 à la convention de concession de la ZAC Bords de Seine Amont sur Juvisy-sur-Orge, et autorisé le Président de l'EPT à signer ledit avenant n°7.

Par délibération en date du 18/12/2018, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre a approuvé l'avenant n°8 à la convention de concession de la ZAC Bords de Seine Amont sur Juvisy-sur-Orge, et autorisé le Président de l'EPT à signer ledit avenant n°8.

Par délibération en date du 08/10/2019, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre a approuvé l'avenant n°9 à la convention de concession de la ZAC Bords de Seine Amont sur Juvisy-sur-Orge, et autorisé le Président de l'EPT à signer ledit avenant n°9.

L'avenant n°9 à la convention de concession prévoit que la concession d'aménagement arrive à échéance le 3 juin 2021. Or, l'ensemble des participations constructeurs n'ayant pas été versées au titre du financement du groupe scolaire, la rétrocession de l'école Tomi Ungerer n'a pas encore eu lieu, il est nécessaire de prolonger la concession d'aménagement.

## ARTICLE 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de la concession d'aménagement le temps l'ensemble des participations constructeur puissent être perçues.

La présente prorogation de la concession d'aménagement est consentie pour une durée de **18 mois**.

Le deuxième alinéa de l'article 4 de la convention est modifié comme suit :

« Sa durée est fixée à 13 années à compter de sa date de prise d'effet et son échéance est portée au **03/12/2022**. Elle pourra être prorogée par les parties en cas d'inachèvement de l'opération par avenant exécutoire dans les conditions ci-dessus. »

## ARTICLE 2 : Dispositions diverses

Toutes les clauses et dispositions exposées aux autres articles de la convention initiale et de ses avenants demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à .....

Le.....

en 2 exemplaires originaux

Pour **l'EPT GRAND ORLY SEINE BIEVRE**

Le Président

Michel LEPRETRE

Pour **ESSONNE AMENAGEMENT**

Le Directeur Général Délégué

Loïc SÉVIN